

# Bilan Qualité 2013

Dois-je venir l'eau  
que vous consommez ?



Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de très bonne qualité  
bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 1 °F - maxi. : 5 °F  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau douce, agressive et corrosive.**



Valeurs mesurées : mini. : 4 mg/L - maxi. : 9 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,00 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/L - maxi. : 0,000 µg/L  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/L

**Absence de pesticides pour les  
paramètres mesurés.**



Tous les résultats pour les autres paramètres  
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ CLAIRMONT NORD SAIL SICOUZAN
- ◆ CLAIRMONT SUD SAIL SICOUZAN
- ◆ FARGE BAS SAIL SOUS COUZAN
- ◆ FARGE HAUT SAIL SOUS COUZAN
- ◆ FONTBEILLE SI LEIGNEUX ST SIXTE
- ◆ LES FANS SAIL SOUS COUZAN
- ◆ ODIN SAIL SOUS COUZAN
- ◆ SOURCES SAIL SOUS COUZAN
- ◆ TAILLANDIER SAIL SOUS COUZAN
- ◆ TOLOGNAT SAIL SOUS COUZAN
- ◆ VERCHERY SAIL SOUS COUZAN

## Traitement :

◆ Votre eau est distribuée à partir de la station :  
◆ SAIL SICOUZAN TRT LES SOURCES

## NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée au cours de l'année 2013 respecte les limites de qualité pour les paramètres analysés. Des dépassements de la référence de qualité ont été observés, occasionnellement, pour le paramètre fer. Le caractère agressif de l'eau distribuée peut provoquer la corrosion des canalisations et la dissolution des métaux tel que le plomb, élément nocif pour la santé. Si les eaux transitent par des canalisations en plomb, il est recommandé de suivre les conseils figurant au verso de cette fiche dans l'attente de la mise en place de traitement correctif et du changement des canalisations en plomb. Toute connexion entre le réseau public et une conduite alimentée par une autre ressource en eau (puits, source, ouvrage de récupération des eaux de pluie...) est interdite. Une vanne ne suffit pas. Seule la séparation stricte des canalisations est conforme.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

# Bilan Qualité 2013

D'où vient l'eau  
que vous consommez ?



Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses.  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de très bonne qualité bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 4 °F - maxi. : 4 °F  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau douce, agressive et corrosive.**



Valeurs mesurées : mini. : 7 mg/L - maxi. : 9 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,08 mg/L - maxi. : 0,11 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/L - maxi. : 0,000 µg/L  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/L

**Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.**



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par le captage :  
♦ LES PLACES SAIL SOUS COUZAN

**Votre réseau SAIL SOUS COUZAN LES PLACES appartient à : MAIRIE DE SAIL SOUS COUZAN est exploité par : MAIRIE DE SAIL SOUS COUZAN**

**Traitement :**

♦ SAIL SICOUZAN TRT LES PLACES

## Nos conclusions

L'eau distribuée au cours de l'année 2013 respecte les limites de qualité fixées pour les paramètres analysés. Le caractère agressif de l'eau distribuée peut provoquer la corrosion des canalisations et la dissolution des métaux tel que le plomb, élément nocif pour la santé. Si les eaux transitent par des canalisations en plomb, il est recommandé de suivre les conseils figurant au verso de cette fiche dans l'attente de la mise en place de traitement correctif et du changement des canalisations en plomb. Toute connexion entre le réseau public et une conduite alimentée par une autre ressource en eau (puits, source, ouvrage de récupération des eaux de pluie...) est interdite. Une vanne ne suffit pas. Seule la séparation stricte des canalisations est conforme.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.